

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substanceacétate de n-butyleNuméro d'enregistrement (REACH)01-2119485493-29-xxxx

Numéro CAS 123-86-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes. agent nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AprintaPro GmbH Gutheil Schoder Gasse 17 1230 Wien Autriche

Téléphone: +43 1 997809410 e-mail: office@aprintapro.com Site web: https://www.aprintapro.com

e-mail (personne compétente) office@aprintapro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence +43 1 997809410

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de

bureau suivantes: lun. au ven. 08:00 à 16:00 h

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	3	Flam. Liq. 3	H226
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - ex- position unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement attention

- Pictogrammes

GHS02, GHS07



- Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12

Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internatio-

nale.

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de ≥ 0,1%.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Nom de la substance N-butyl acetate

Identificateurs

No d'enreg. REACH 01-2119485493-29-xxxx

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets narcotiques.

BE-fr



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

#### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Révision: 2023-03-12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)										
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Iden- tifica- teur	VME [ppm]	VME [mg/ m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/ m³]	VP [ppm]	VP [mg/ m³]	Men- tion	Source
BE	acétate de n-butyle	123-86-4	VLEP/ GWBB	50	238	150	712				Moniteur Belge
EU	acétate de n-butyle	123-86-4	IOELV	50	241	150	723				2019/ 1831/UE

Mention

VME

VΡ

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposi-**VLCT** tion et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de réfé-

rence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière

NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène

- Épaisseur de la matière

≥0,35mm

- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
- >120 minutes (perméation: niveau 4)
- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN 149). P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleurnon déterminéOdeurcaractéristique

Point de fusion/point de congélation <-90 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle 126,2 °C à 1.013 hPa

d'ébullition

Inflammabilité liquide inflammable selon les critères du SGH

Limites inférieure et supérieure d'explosionnon déterminéPoint d'éclair27 °C à 1.013 hPa

**Température d'auto-inflammabilité**415 °C à 1.010 hPa (ECHA)

Température de décompositionnon pertinent(Valeur de) pHnon déterminéViscosité cinématique0,831 mm²/s à 20 °C

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau 5,3 <sup>g</sup>/<sub>l</sub> à 20 °C

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) 2,3 (valeur de pH: ~7, 25 °C) (ECHA)



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

Pression de vapeur 10,15 hPa à 18,49 °C

Densité et/ou densité relative

Densité 0,881  $^{\rm g}/_{\rm cm^2}$  à 20  $^{\rm o}$ C

Densité de vapeur relative des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules non pertinent (liquide)

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Autres caractéristiques de sécurité

Tension superficielle 61,3 <sup>mN</sup>/<sub>m</sub> (20 °C) (ECHA)

Classe de température (UE selon ATEX)

T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement:

300°C)

il n'y a aucune information additionnelle

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". C'est une substance réactive. Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

#### En cas de chauffage:

Risque d'allumage

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

#### Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### 10.5 Matières incompatibles

Comburants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### **Autres informations**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

La substance est facilement biodégradable.

Processus de la dégradabilité		
Processus	Vitesse de dégradation	Temps
disparition de l'oxygène	80 %	5 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

n-octanol/eau (log KOW)	2,3 (valeur de pH: ~7, 25 °C) (ECHA)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de ≥ 0,1%.

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Révision: 2023-03-12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

141	Numáro	ONIL	numára	d'identification
14 1	Numero	ווח נועונו	niimero	o identification

ADR/RID/ADN	UN 1123
Code IMDG	UN 1123
OACI-IT	UN 1123

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	ACÉTATES DE BUTYLE
Code IMDG	BUTYL ACETATES
OACI-IT	Butyl acetates

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 3
Code IMDG 3
OACI-IT 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III
Code IMDG III
OACI-IT III

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les

transports des marchandises dangereuses

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification F1 Étiquette(s) de danger 3



Quantités exceptées (EQ) E1



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

Quantités limitées (LQ)5 LCatégorie de transport (CT)3Code de restriction en tunnels (CRT)D/ENuméro d'identification du danger30

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin - Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS)

Quantités exceptées (EQ)

Quantités limitées (LQ)

EmS

F-E, S-D

Catégorie de rangement (stowage category)

A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger



Dispositions spéciales (DS)

Quantités exceptées (EQ)

Quantités limitées (LQ)

A3

E1

Quantités limitées (LQ)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
acétate de n-butyle	ce produit répond aux critères de classification conformé- ment au Règlement no 1272/2008/CE		3
acétate de n-butyle	inflammable / pyrophorique		40

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats pas énuméré

#### **Directive Seveso**

	2012/18/UE (S	Seveso III)		
No	No Substance dangereuse/catégories de danger Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exi- gences relatives au seuil bas et au seuil haut			
P5c	liquides inflammables (cat. 2, 3)	5.000	50.000	51)

#### Mention

51) liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b

### **Directive Decopaint**

Teneur en COV 100 %



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV 100 %

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

pas énuméré

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré.

#### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
EU	ECSI	la substance est répertoriée
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée
JP	CSCL-ENCS	la substance est répertoriée
JP	ISHA-ENCS	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
MX	INSQ	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TR	CICR	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée

Légende

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals CICR Chemical Inventory and Control Regulation

**CSCL-ENCS** List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL

**ECSI** 

Liste intérieure des substances (LIS) CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP) Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China **IECSC** 

National Inventory of Chemical Substances **INSO** 

Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
Korea Existing Chemicals Inventory ISHA-ENCS KFCI

**NZIoC** 

New Zealand Inventory of Chemicals
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) **PICCS** 

REACH Reg. substances enregistrées REACH TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory TSCA Toxic Substance Control Act

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Révision: 2023-03-12 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription courante (texte/valeur)
2.2	- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)
2.3	Propriétés perturbant le système endocrinien: Nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de ≥ 0,1%.
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)
8.2	Protection respiratoire:  Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN 149). P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien: Nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de ≥ 0,1%.

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées		
2019/1831/UE	Directive de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission		
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieur		
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route		
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR RID/ADN)		
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)		
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packagin des substances et des mélanges		
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses		
COV	Composés Organiques Volatils		
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)		
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commer ciales existantes)		
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)		
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)		
IATA	Association Internationale du Transport Aérien		
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereus pour le transport aérien)		
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)		
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle		
Moniteur Belge	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail		
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)		
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union e péenne		
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008		



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# n-Butyl acetate

Numéro de la version: SDS 2.0 Remplace la version de: 2022-05-04 (SDS 1)

> Abr. Description des abréviations utilisées Organisation de l'Aviation Civile Internationale OACI OACI-IT Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses) PRT Persistant, Bioaccumulable et Toxique Parties par million ppm **REACH** Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) RID Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses SGH "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies SVHC Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante) VLCT Valeur limite court terme VME Valeur limite de movenne d'exposition VP Valeur plafond vPvB Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Révision: 2023-03-12